

# AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE extension et exploitation d'un centre de transit de déchets d'équipements électroniques (D3E) et de déchets dangereux avec développement d'une activité de démantèlement de D3E sur le territoire des communes de POMPEY et CUSTINES

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, le préfet de Meurthe-et-Moselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 32 jours consécutifs, du **mardi 3 janvier 2023 à partir de 9h00 au vendredi 3 février 2023 inclus à 17h00 heure de clôture de l'enquête** portant sur la demande présentée par la société PAPREC D3E pour l'extension et l'exploitation d'un centre de transit de déchets d'équipements électroniques (D3E) et de déchets dangereux avec développement d'une activité de démantèlement de D3E sur le territoire des communes de CUSTINES et de POMPEY – 166 rue du Jet – Zone Industrielle de Pompey – 54 340 POMPEY.

L'installation déjà existante est une installation de transit, tri et regroupement de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), de déchets dangereux (piles, batteries, condensateurs, accumulateurs, aérosols et autres déchets dangereux de type extincteurs) et de papier, cartons et plastiques.

La demande d'autorisation environnementale vise à pouvoir augmenter les volumes des déchets d'équipements électriques électroniques (D3E) et de déchets dangereux présents sur le site ainsi que de développer une activité de démantèlement de D3E.

L'enquête publique se déroulera dans les mairies de Pompey et Custines sur le territoire desquelles se situe le projet. La commune de Custines est désignée siège de l'enquête. Madame Guylène CAILLARD, agent de voyage, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nancy.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figure notamment une étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Grand Est sur cette étude d'impact et le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public des mairies des communes de Pompey et Custines ;
- lors des permanences assurées par la commissaire enquêtrice selon les modalités précisées ci-après ;
- sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-paprec-pompey-custines>
- sur un poste informatique accessible sur rendez-vous à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte Catherine à NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Les demandes de rendez-vous devront être formulées selon les modalités suivantes :  
– par mail : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr) ;  
– par téléphone : 03 83 34 27 80.

Toute personne peut demander à obtenir des informations sur le projet en adressant une demande écrite au responsable du projet à l'adresse suivante : Société PAPREC D3E – A l'attention de Madame Aimée KOUNBA – PAPREC GROUP – Service Environnement - 30 rue Raspail – 93 120 LA COURNEUVE ou par courriel à [aimee.koumba@paprec.com](mailto:aimee.koumba@paprec.com)

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance transmise à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de CUSTINES – A l'attention de Mme Guylène CAILLARD, commissaire enquêteur – 4 rue de l'Hôtel de Ville – 54 670 CUSTINES ;
- sur les registres d'enquête disponibles dans les mairies de Pompey et Custines aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé accessible pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-paprec-pompey-custines>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
- directement auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences qui se tiendront dans les mairies de Pompey et Custines aux jours et heures suivants :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Heures des permanences
Mairie de Custines	mardi 3 janvier 2023	9h30 à 11h30
	mercredi 18 janvier 2023	13h30 à 15h30
	vendredi 3 février 2023	15h00 à 17h00
Mairie de Pompey	lundi 9 janvier 2023	10h00 à 12h00
	samedi 28 janvier 2023	9h30 à 11h30

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet de Meurthe-et-Moselle et au Tribunal Administratif de Nancy son rapport ainsi que ses conclusions motivées au titre de la demande nécessaire à la réalisation du projet.

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale. L'autorisation éventuelle sera assortie du respect de prescriptions.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies de Pompey et Custines ;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1 rue Préfet Claude Erignac – 54 000 NANCY) sur rendez-vous selon les modalités définies ci-avant ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : [www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) (Rubriques « Actions de l'État » – « Enquêtes publiques » – « Tableau des enquêtes en cours »).